

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 11 Octobre 2016

Les membres du Bridge Club du Val de Saône se sont réunis au restaurant Chez Sophie, siège du club, pour une Assemblée Générale Extraordinaire pour une modification des statuts.

Cette Assemblée s'est déroulée en préambule à l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence émargée et les pouvoirs enregistrés

La feuille de présence permet de constater que 40 membres sont présents et 8 représentés pour un effectif de 48 membres

Monsieur Muyard Michel, secrétaire du club, indique que le club a décidé de rapprocher ses statuts de ceux de la Fédération.

Les changements les plus importants sont les suivants :

Election du bureau de l'Association : Les candidats à la présidence devront présenter une liste comportant tout ou partie de l'ensemble des membres du C.A. (voir statut joint)

Création d'une commission Ethique et Litiges qui sera élue lors de la prochaine Assemblée Générale dans les conditions décrites dans les statuts joints.

Mis aux voix ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.